

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 19 février 2020, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

M. Daniel Trachy, directeur
M. Yannick Mongrain, président
Mme Laurence Keable, parent
M. Alexandre Boucher, parent
Mme Nathalie Lakdja, parent
Mme Myriam Lévesque, parent
Mme Rachel Coache, parent
Mme Nadia Mercier, responsable du service de garde
Mme Julie Faucher, éducatrice en service de garde
Mme Ingrid Villeneuve, enseignante
Mme Véronique Pigeon-Hallée, enseignante
Mme Marie-Claude Lehoux, enseignante
Mme Lissa Deblois, enseignante
Mme Élise Sénéchal, Orthopédagogue

Membre du conseil absent :

M. Karim Douahi, parent

Invité :

Aucun

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

La rencontre débute à 19 h 00. Le quorum est atteint.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 19 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie- Claude Lehoux

QUE l'ODJ soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.3 Suivi et adoption du procès-verbal du 15 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lissa Deblois

QUE le procès-verbal soit adopté avec modification immédiate du terme "régulières" au lieu de "sporadiques" dans la section 3.4.

Adopté à l'unanimité

1.3.1 Les activités seront associées avec le Grand Défi Pierre-Lavoie.

1.3.2 Le service de garde est en bonne situation financière. M. Trachy serait d'accord pour dire que le service de garde serait toujours ouvert pendant la période de relâche. Toutefois, la responsable du service de garde fait face à une pénurie de main-d'oeuvre durant la semaine de relâche.

2 INTERVENTION DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

3 CONSULTATIONS-DÉCISIONS

3.1 Dossier de surplus de clientèle de l'école (suites)

Les élèves de 5^{ème} année qui seront transférés vers l'école l'Envol en septembre 2020 auront de l'anglais intensif en 6^{ème} année, alors qu'ils en auront eu également à l'école de l'Étoile en 5^{ème} année. Cela pourrait avoir pour effet de leur causer un préjudice. Le CE s'interroge à l'effet que les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année puissent compléter leur parcours du primaire à l'école de l'Étoile. Il y aurait 20 élèves touchés dont 10 élèves vivraient de l'anglais intensif pour une deuxième fois. Il n'est pas possible d'annuler le

CE 19-20-15

CE 19-20-16

déplacement des élèves déjà annoncé, mais les parents peuvent faire une demande de changement d'école tel que prévu à la directive 5.1.

Toutefois, dépendamment de l'organisation scolaire (nombre de groupes en 6^e année, il est possible que l'ensemble des demandes de changement d'école ne soient pas acceptées. M. Trachy espère qu'il soit possible d'ouvrir un groupe à l'avance pour accueillir toutes les demandes et enverra un courriel aux parents concernés. Cependant la réponse ne pourra être donnée qu'à partir du 15 août.

Il y aura une journée spéciale avec visite de l'école pour les élèves qui seront déplacés vers Clair-Soleil. Une journée serait également prévue pour les élèves transférés vers l'Envol.

M. Langlois sera présent à la prochaine rencontre du CE.

Le CE décidera à ce moment-là du plan de communication aux parents.

3.2 Critères de sélection d'une Direction d'École (suites)

Les membres du CE doivent répondre à la direction générale de la commission scolaire (CS) d'ici le 20 mars 2020 afin d'établir les critères de sélection. Le président va envoyer un courriel aux membres du conseil afin de préparer une communication à transmettre à la CS. Au cours de ce point, M. Trachy a quitté la rencontre.

3.3 Grille-matière 2020-2021

Le CE a le pouvoir d'approuver une proposition de la Direction concernant la grille matière : temps donné aux spécialités. (art dramatique, sport, anglais régulier). Les enseignants doivent être consultés. La grille devra être approuvée au prochain CE afin de procéder au recrutement des enseignants en prévision de la prochaine année scolaire.

3.4 Suivi budgétaire 2019-2020

M.Trachy décrit les fonds. Le CE propose de faire un suivi budgétaire pour le service de garde.

3.5 Approbation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Le plan d'action est disponible sur les pages web. M. Trachy va valider les statistiques se trouvant dans le document.

CE 19-20-17

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Alexandre Boucher

QUE le plan d'action soit approuvé avec des modifications aux statistiques s'il y a lieu.

Approuvé à l'unanimité

CE 19-20-18

3.6 **Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement**

Les enseignants seront sondés sur les sorties scolaires via Google Form afin de faire un lien entre les enseignants et le service de garde.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rachel Coache

QUE le nouveau fonctionnement soit approuvé tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité

3.7 **Photo-scolaire 2020-2021** continuera avec "photo repensée" mais en demandant des photos à l'extérieur.

4 **INFORMATIONS**

4.1 **Plan d'action annuel**

M.Trachy présente les missions, valeurs et vision de l'école

4.2 **Suivis adoption Loi 40**

A compter du 15 juin, les Commissions Scolaires deviennent les Centres de Services Scolaires. M. Trachy explique que la loi a été adoptée en bâillon à l'Assemblée générale et qu'elle est effective à partir de maintenant. Il ajoute que le projet de loi (qui fait maintenant office de loi) a été adopté avec quelques amendements. Entre autres en ce qui a trait aux exigences liées à la formation continue des enseignants, aux droits liés à l'appropriation de terrains ou de bâtisses municipales pour y construire des écoles ou y donner une vocation scolaire et aux élections du Conseil d'administration.

Sur ce dernier sujet, il indique que le C.A. aura un nombre égal de parents, de membres de la communauté et de membres du personnel. Aussi, le territoire de chaque Centre de services scolaires, se voit séparé en 5 districts pour l'élection des 5 parents.

4.3 **Correspondance**

M. Mongrain partage la correspondance reçue en lien avec les déplacements d'élèves.

M. Mongrain partage la correspondance reçue en lien avec la politique alimentaire.

M. Mongrain a répondu à chacun des courriels reçus.

4.4 **Mot du président**

Rien à signaler

4.5 **Mot de la direction**

Rien à signaler

4.6 **Mot du personnel de l'école**

Rien à signaler

4.7 **Mot du service de garde**

Rien à signaler

4.8 **Mot du comité de parents**

Rien à signaler

5 AUTRES SUJETS

Rien à signaler

6 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

1^{er} avril 2020

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE 19-20-19

À 21h35, **IL EST PROPOSÉ PAR:** Mme Nathalie Lakdja et appuyé à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

Président
Yannick Mongrain

Directeur
Daniel Trachy